



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 74029

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations de l'association Amnesty International relatives à la situation des droits de l'homme dans les territoires sous contrôle palestinien et en Israël. Amnesty International souhaiterait que le gouvernement français exhorte les autorités israéliennes et l'autorité palestinienne à prendre des mesures susceptibles de mettre fin aux violations des droits de l'homme qu'elle dénonce. Il souhaiterait donc savoir s'il entre dans ses intentions de donner suite à la demande de cette association.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères suit avec une attention toute particulière les questions relatives aux droits de l'Homme, en liaison notamment avec les organisations non gouvernementales. A de très nombreuses reprises depuis le déclenchement de la crise actuelle entre Israéliens et Palestiniens, le gouvernement français a exprimé la vive inquiétude que lui inspire l'engrenage de la violence qui se développe dans cette région. Il a dénoncé le recours disproportionné à la force, les violations du droit international humanitaire et la détérioration des conditions de vie dans les territoires palestiniens, mais aussi la multiplication des actes à caractère terroriste visant la population israélienne, en particulier ces dernières semaines. Il a sans relâche appelé les parties au sens de leurs responsabilités et à la retenue pour mettre un terme à la violence. Dans ce climat de crise, la France n'a eu de cesse de convaincre les deux protagonistes qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise, et que seuls la reprise du dialogue et le rétablissement d'une perspective politique pouvaient permettre de sortir de l'impasse. Dans le contexte issu des attentats du 11 septembre aux États-Unis, la France a rappelé l'urgence qui s'attachait à la recherche d'une solution pour prévenir les risques d'une dégradation ultérieure au Proche-Orient et a convenu avec ses partenaires européens de conduire une politique active de présence et de dialogue dans la région. La France poursuivra les efforts entrepris depuis de nombreuses années en faveur de l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient, comme elle l'a fait en soumettant aux parties et aux pays les plus impliqués dans la recherche d'une solution, des propositions pour restaurer une perspective politique. Plus récemment, elle a accueilli favorablement l'initiative du prince héritier Abdallah d'Arabie Saoudite, qui a été endossée par l'ensemble des États de la Ligue arabe lors du sommet de Beyrouth des 27 et 28 mars, et s'est félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU des résolutions 1397 et 1402, qu'elle a elle-même votées. Elle continuera à faire entendre sa voix, avec constance et fermeté, pour dire le droit et appeler les deux parties au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et oeuvrer à une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui garantisse aux deux peuples l'exercice de leur droit à la sécurité et à la dignité. C'est ainsi qu'elle a plaidé, lors du Conseil des ministres des affaires étrangères convoqué dans l'urgence par la présidence espagnole le 3 avril, pour l'envoi d'une force d'interposition dans la région.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74029

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1345

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2312